

Echéancier

Un déménagement, cela se prépare longtemps à l'avance. Pour que le vôtre soit réussi, ayez fait à temps toutes les démarches nécessaires.

Des formulaires de changement d'adresse à la réservation de la compagnie de déménagement, voici une liste des formalités à ne pas oublier.



Dès que vous savez que vous allez déménager

- Si vous êtes locataire, **prévenez le propriétaire de votre départ** par lettre recommandée (délai de préavis légal: 3 mois à compter du 1er du mois suivant l'envoi de votre lettre recommandée).
- Cherchez une nouvelle **école/crèche pour vos enfants**.
- Si vous déménagez vers un endroit éloigné, **repérez un médecin, un dentiste, un pharmacien, un hôpital**. Votre médecin actuel peut vous y aider.

Jour J-3 mois

- Faites les réparations nécessaires** afin de ne pas avoir de problèmes lors de l'état des lieux de sortie.
- Réservez à temps un déménageur**. Demandez un devis avec une visite des lieux à déménager. Avant de choisir une date précise pour le déménagement, vérifiez que le quartier n'est pas fermé pour un marché, une journée sans voitures, une foire, etc...
- Commandez un entretien de votre chaudière et un ramonage de vos cheminées**. Les contrats de location contiennent généralement une clause d'entretien obligatoire des installations tous les ans.
- Prévenez **votre fournisseur de mazout**, s'il a l'habitude de venir remplir votre citerne à intervalles réguliers.
- Veillez à ce que votre mobilier soit assuré**. Généralement, le déménageur n'assure que son camion.

Jour J-30

- Allez à l'administration communale de votre nouvelle commune, au service de la Population
 - Faites connaître **votre nouveau lieu de résidence**.
 - En Wallonie, demandez un formulaire **de changement d'adresse destiné au service de redevance autoradio**.
 - Informez-vous des jours d'**enlèvement des immondices**, des dates des collectes sélectives, et de **l'emplacement du parc à conteneurs**.
 - Demandez **quelles taxes sont d'application** (chiens, antennes paraboliques...).
- Les chômeurs doivent avertir l'**Office National de l'Emploi (ONEM)** de leur changement d'adresse, ainsi que tout autre organisme apparenté (CAPAC, FOREM, etc.).
- Les pensionnés doivent prévenir leur **caisse de retraite**.
- Si vous bénéficiez d'une aide sociale, faites transférer votre dossier vers le CPAS de votre nouvelle commune.
- Allez à la Poste
 - Remplissez le formulaire pour **faire suivre votre courrier (+/-20 euros pour quatre mois)**.
 - Demandez **des cartes de changement d'adresse**. Envoyez-en à toutes les personnes qui figurent sur votre carnet d'adresses.
 - Communiquez votre nouvelle adresse postale par e-mail autant que possible.

- Allez à la banque
 - **Communiquez votre nouvelle adresse.**
 - Vérifiez que vos ordres permanents (location, épargne) et vos domiciliations (gaz, électricité, téléphone) sont ajustés.
 - Si vous changez d'agence, contactez la nouvelle agence pour qu'elle fasse transférer votre dossier.
- Prévenez votre **courtier d'assurances**
 - Communiquez votre nouvelle adresse.
 - Faites **adapter vos contrats** (incendie, vol, etc.).
- Communiquez votre adresse à votre **assureur automobile.**
- Contactez le **service de télédistribution:**
 - **Si votre nouvelle habitation n'est pas encore raccordée**, faites une demande un mois avant votre déménagement.
 - **S'il y a déjà un raccordement** dans votre nouvelle habitation, faites la demande de transfert une semaine avant votre déménagement.
- Contactez **Belgacom**
 - Transfert de la ligne: faites la demande **deux semaines avant votre déménagement** au 0800/33.313 ou dans une Téléboutique.
 - Pour une **nouvelle ligne**, par sécurité, comptez deux semaines de plus.
 - Si votre numéro de téléphone ne peut être conservé, faites-vous communiquer le nouveau dès que possible afin de pouvoir déjà le mentionner sur vos cartes de changement d'adresse.
- Contactez **les distributeurs d'eau, de gaz et d'électricité**
 - Contactez **le service à la clientèle de chacune de ces sociétés** au moins deux semaines avant le déménagement, aussi bien pour le domicile que vous quittez que pour celui que vous allez occuper.
- N'oubliez pas de prévenir aussi
 - L'administration des **contributions** (et de la TVA, ainsi que la caisse d'assurances sociales si vous êtes indépendant)
 - La **mutuelle**
 - Le ou les employeur(s)
 - Les écoles
 - Les médecins
 - Les services abonnement des journaux et périodiques auxquels vous êtes abonnés
 - Les clubs sportifs ou de loisirs
 - Différents livreurs à domicile et fournisseurs habituels
 - Les sociétés commerciales qui vous adressent des mailings que vous souhaitez continuer à recevoir
- Quand vous avez les clés de votre nouveau logement, téléphonez aux compagnies d'électricité, eau et gaz pour leur communiquer les numéros de compteurs ainsi que les index de consommation.
- Quinze jours avant le déménagement, commencez à faire vos caisses, et à démonter les meubles non-essentiels à la vie de tous les jours.

Jour J-7

Une semaine avant le déménagement:

- Rappelez la date du déménagement aux amis qui ont accepté de vous aider.
- Nettoyez votre nouveau logement, si vous avez déjà les clés.
- Emballez les objets qui ne sont pas nécessaires à la vie de tous les jours et faites déjà quelques trajets vers la nouvelle maison.

